



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU SAMEDI 21 MARS 2026
A 10 HEURES**

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Françoise SANCHINI, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Grégory PETITJEAN, Mme Christiane VALLON, M. Guérino PIROMALLI, Mme Charlotte MARC, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Marie-José LASRY, M. André RIOLI, Mme Carolle LEBRUN, M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL, M. Jean-Baptiste BARILI, Mme Virginie LAMY, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Nadia BONADEO, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI, Mme Manon CAISSON-STIVAL, M. Adrien GUILLOT, Mme Sandrine BERTRAND, M. Guy PUJALTE, Mme Michèle VERDRU, M. Sébastien BROUCHET.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

o o

Monsieur Roger ROUX, Maire sortant, accueille l'ensemble des élus et souhaite une chaleureuse bienvenue à l'ensemble du public, présent dans la salle.

Puis, il invite le public à couper leur téléphone portable et rappelle à tous que seuls les élus peuvent échanger entre eux tout au long de cette cérémonie d'installation. En outre, Monsieur Roger ROUX remercie le personnel pour l'organisation de cette première séance du Conseil Municipal.

Ensuite, il s'exprime en ces termes : « *Grâce à vous, chères Berluganes, chers Berlugans, ce fut une belle élection avec une participation proche de 60 % et un résultat sur les votants de près de 85 %, sur les 2864 électeurs inscrits, 1436 votes pour la liste que j'ai menée...* »



Je laisse maintenant la présidence de cette séance d'installation à la doyenne de notre assemblée, Marie-José LASRY ».

Madame Marie-José LASRY, Doyenne d'âge, déclare ouverte la séance et liste les membres du Conseil Municipal qui vont être installés dans leurs fonctions :

Liste Roger ROUX « Agir pour vous, Vivre avec vous »

Roger ROUX
Françoise SANCHINI
Didier ALEXANDRE
Arzu-Marie BAS
Grégory PETITJEAN
Christiane VALLON
Guérino PIROMALLI
Charlotte MARC
Stéphane EMSELLEM
Marie-José LASRY
André RIOLI
Carolle LEBRUN
Michel LOBACCARO
Alexandra CANAL
Jean-Baptiste BARILI
Virginie LAMY
Hervé LAUBERTIE
Nadia BONADEO
Michel CECCONI
Martine OLLIVIER
Jean-Elie PUCCI
Manon CAISSON-STIVAL
Adrien GUILLOT
Sandrine BERTRAND
Guy PUJALTE
Michèle VERDRU
Sébastien BROUCHET

Madame Manon CAISSON-STIVAL est désignée par le Conseil Municipal en qualité de secrétaire de séance, puis Madame Marie-José LASRY s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, chers amis,

C'est avec honneur que je préside cette cérémonie de l'installation du conseil municipal et je souhaite la bienvenue à vous tous et particulièrement aux neufs nouveaux élus qui découvrent ce moment solennel.

Marguerite Yourcenar, première femme élue membre de l'académie française, disait :

« Je n'ai jamais cru que l'âge soit un critère valable.

Mon âge change d'heure en heure.



Dans les instants de fatigue, j'ai 1000 ans, quand je travaille j'en ai 40, et dans le jardin, aux côtés de mon chien je me sens toute petite.... j'ai 4 ans.

L'âge n'est pas un chiffre. C'est un état de l'âme, un souffle qui varie à chaque battement de vie. »

Lecture faite, je vous rassure, je n'ai pas essayé de faire une moyenne entre tous ces âges.

Mais je sais, avoir en moi, suffisamment de curiosité et d'enthousiasme pour poursuivre cette aventure commencée en 2001.

Un quart de siècle !!! C'est fou !!

Le 23 mai 2020, jour de l'installation du précédent conseil je m'adressais à vous en tant que doyenne de cette assemblée et parmi mes propos, je vous disais :

« Ce sera sûrement mon dernier mandat. Je voudrais qu'il soit celui de la transmission ».

Parmi vous certains pensent déjà comme François 1^{er} qui disait : « Souvent femme varie, bien fol est qui s'y fie » Et bien non ! Je n'ai pas changé ! ce sont les événements de la vie qui ont fait évoluer ma pensée.

Souvenez-vous du premier tour des élections de 2020 ! Nous avons eu une belle victoire, heureusement ! Mais nous ne l'avons pas fêté et pour cause.

Le lendemain, le président Macron déclarait « nous sommes en guerre » et le 17 mars le 1^{er} confinement était mis en place jusqu'au mois de juillet.

Première accalmie durant l'été 2020 puis à nouveau confinement d'octobre à décembre puis d'avril à mai 2021.

Pendant toute cette période étrange, inimaginable, hors du temps, nous n'avons pas eu autant d'échanges entre élus que nous aurions dû le faire et les projets attendaient impatiemment de pouvoir prendre l'air.

Puis la vie a repris ses droits et les dossiers se sont ouverts.

Réaménagement de la place de la gare et des rues adjacentes.

Et surtout ce fameux projet de mandat : un pôle éducatif et culturel.

Faisant partie de la commission d'appel d'offres, j'ai pu découvrir les nombreux projets envoyés et choisir parmi les 4 sélectionnés.

A l'unanimité nous avons choisi un beau projet, que vous avez sûrement vu sur les murs entourant l'ancienne école ou sur le bulletin municipal.

Ce projet est réalisé par Mme Vezzoni et associés. Elle fut nominée au Grand Prix national de l'architecture. Nous avons fait le bon choix !!

De réunion en réunion ce projet m'a passionnée et je pensais à la date de la réception de fin de travaux. J'imaginai l'inauguration que je ne verrai qu'en spectateur alors que ce projet je l'avais suivi comme d'autres élus.

Une inauguration c'est une grande fête, c'est un jour de liesse et de convivialité.

Réellement je préférerais être acteur de cet événement.



*Ce fut un des motifs qui a fait basculer mon idée première.
Puis j'attends, comme nous tous, le classement de la chapelle Santa Maria de Olivo qui sera sûrement la seule chapelle romane du département.
Nous vous dévoilerons plus tard la date de sa construction. Vous serez étonnés !
Et j'attends avec impatience les projets à venir !
Quelle fierté que de voir notre ville se métamorphoser d'année en année tout en préservant son charme.
Sachez également que ma fonction d'élu continue de me passionner.
Sachez que je suis heureuse de collaborer avec des fonctionnaires sérieux, qui aiment cette ville où ils travaillent.*

C'est avec un immense plaisir que je continuerai de partager avec eux cette mission commune :

- apporter une qualité de vie à nos concitoyens en améliorant sans cesse leur cadres de vie.

*Monsieur le Maire je voudrais vous dire que j'aime votre nouvelle équipe. Quant aux fraîchement élus, j'ai l'impression de les avoir toujours connus.
Nous allons les guider dans leur nouvelle fonction et nous les aiderons comme nous l'avons été à nos débuts
Je souhaiterais vous apporter mon expérience acquise durant quatre mandats et je serai toujours à votre écoute.*

Voilà la transmission que je n'ai pas toujours pu faire à cause de ces premières années compliquées.

*Mes chers collègues nous allons faire du bon travail ensemble !
Je sais que vous aimez Beaulieu sur Mer !
Je sais que vous avez envie de la représenter et de la servir !
Je sais que vous avez envie de vous investir !
N'oublions pas que si nous sommes là, nous le devons au maire qui nous a choisi et notre devoir est de le soutenir dans cette noble et difficile fonction qu'il assume dans un seul but : servir notre commune.*

Monsieur le Maire je voudrais vous remercier de m'avoir fait confiance, dès le premier jour, en me nommant adjoint aux affaires sociales en 2001 et de m'avoir renouvelé votre confiance en me nommant dès 2008 1^{er} adjoint et ce jusqu'à ce jour.

Je voudrais remercier vivement mon mari qui m'a laissé continuer mon aventure en me disant placidement : « finalement, c'est une bonne chose ! ».

*Mes enfants qui n'arrivent pas toujours à me joindre,
Merci à vous trois ... Merci de votre patience !
Quant à mes petits-enfants, nous avons trouvé et partagé des moments de complicité qui permettent de palier mes absences.*

Monsieur le Maire je vous souhaite un excellent mandat.



Et comme je le disais lors de mon premier discours, je le dis à nouveau : ce ne sera pas le dernier, j'en suis convaincu !

Vous pouvez compter sur ma disponibilité et mon expérience pour vous accompagner, vous soutenir s'il le faut, dans votre fonction de maire, la plus belle fonction d'un élu.

Mais vous aimez votre ville et, il faut le dire, vous ne manquez pas de courage ! Vous l'avez prouvé lors de ce mandat lorsque vous avez fait commencer tous ces chantiers à mi-mandat. Beaucoup aurait attendu la fin des élections.

Cet acte courageux montre à quel point l'attention que vous portez au bien-être et au devenir de la commune, passe avant votre carrière politique et vos ambitions personnelles ».

Alors attaquons ce mandat avec enthousiasme pour que notre ville continue de s'embellir, qu'elle soit de plus en plus attractive, rayonnante.

Et préservons « cette élégante au charme discret ».

Monsieur le Maire, comptez sur moi.

Monsieur le Maire, comptez sur nous tous. »

Puis, Madame Marie-José LASRY procède à l'appel nominal et dénombre 27 présents, le quorum est donc atteint.

Avant de procéder à l'élection du Maire, deux assesseurs sont désignés par le Conseil Municipal pour constituer le bureau de vote, il s'agit de Madame Virginie LAMY et Monsieur Sébastien BROUCHET.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire en application des articles L2122-4, L2122-5, L2122-6, L2122-7, L2122-7-2 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LASRY demande à l'Assemblée : « qui est candidat ? »

M. Roger ROUX se porte candidat.

En l'absence d'autre candidat, Madame Marie-José LASRY invite les membres présent à procéder à l'élection du Maire.

Après le dépouillement des bulletins de vote, Roger ROUX a obtenu 27 voix.

Mme LASRY :

« JE PROCLAME ROGER ROUX, MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ET MONSIEUR LE MAIRE, J'AI L'HONNEUR ET LE PLAISIR DE VOUS PASSER LA PRESIDENCE ».



Applaudissement des élus et du public présent.

Monsieur le Maire prend alors la parole et s'exprime dans ces termes

*« Chères électrices, chers électeurs,
Merci du fond du cœur pour cette confiance renouvelée pour la 5^{ème} fois...
Aujourd'hui, c'est aussi 37 ans de vie publique au service de Beaulieu-sur-Mer.
Depuis 25 ans en tant que Maire, je consacre toute mon énergie à notre commune, pour
la transformer, pour l'embellir, pour la préserver.
Et cet excellent résultat de cette belle élection est pour moi la meilleure des
récompenses et une véritable reconnaissance pour le travail accompli, synonyme
d'engagements respectés.*

AGIR POUR VOUS VIVRE AVEC VOUS

*C'est la feuille de route que je me suis assignée depuis mon engagement politique pour
ma Commune.*

AGIR POUR VOUS VIVRE AVEC VOUS

*A été notre slogan de campagne qui s'est achevée vendredi dernier et ce slogan, je l'ai
partagé avec l'ensemble de mes colistiers tout au long de la campagne et ce sera aussi
notre feuille de route pour servir les Berluganes et les Berlugans, pour vous servir pour
les 6 années à venir.*

*Je suis fier de cette équipe en partie renouvelée car au-delà des compétences dont elle
dispose, elle est animée par une seule ambition : l'amour de notre ville.*

Permettez-moi de vous rappeler que l'anagramme de MAIRE, est AIMER...

*Soyez assurés, chères Berluganes et chers Berlugans, qu'ensemble, nouvelle équipe
municipale : personnel communal et élus, nous allons faire de nouveau du bon travail.*

Je souhaite remercier les élus sortants pour leur implication, leur fidélité, leur loyauté.

*Merci à tout le personnel municipal, Monsieur le DGS, personnel dévoué et très
professionnel,*

Merci à mes proches collaborateurs, ils se reconnaîtront.

Merci à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

*Messieurs les Présidents de la Région, du Département et de la Métropole Nice Côte
d'Azur et leurs services, pour leur soutien tout au long de cette mandature passée.*

*Merci enfin à ma famille, à mes enfants, toujours là pour m'encourager, me soutenir,
pour me protéger et si j'osais pour me supporter ! ».*

Ensuite, Monsieur Roger ROUX, nouvellement élu en qualité de Maire, invite l'Assemblée à procéder à la détermination du nombre d'adjoints à élire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la création, dans le respect des dispositions de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, de huit postes d'adjoints.

Il est ensuite procédé à leur élection :

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;



Par ailleurs, il précise que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Ensuite, Monsieur le Maire indique que la liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à élire ;

Monsieur le Maire informe qu'il s'est porté candidate la liste suivante :

- Liste de Marie-José LASRY :

- LASRY Marie-José
- ALEXANDRE Didier
- SANCHINI Françoise
- EMSELLEM Stéphane
- BAS Arzu-marie
- PIROMALLI Guérino
- VALLON Christiane
- PETITJEAN Grégory

Puis, il invite ses collègues à procéder au vote dans les conditions évoquées ci-dessus ;

Considérant que chaque Conseiller municipal a remis son bulletin dans l'urne ;

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : 27
- Nombre de votants présents : 27
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Monsieur le Maire indique que la liste de Marie-José LASRY a obtenu 27 VOIX

Le Conseil municipal proclame élus les membres de la liste de Mme Marie-José LASRY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin et qui sont immédiatement installés.

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

- 1er Adjoint : Marie-José LASRY
- 2ème Adjoint : Didier ALEXANDRE
- 3ème Adjoint : Françoise SANCHINI
- 4ème Adjoint : Stéphane EMSELLEM
- 5ème Adjoint : BAS Arzu-Marie
- 6ème Adjoint : Guérino PIROMALLI
- 7ème Adjoint : Christiane VALLON
- 8ème Adjoint : Grégory PETITJEAN



Enfin, Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local, conformément à l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales, et s'exprime en ces termes :

« Considérant les dispositions des articles L 1111-13 et L1111-14 du CGCT énoncées ci-dessous :

** Article L1111-13 :*

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif ».

** Article L 1111-14 :*

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.



Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues ». »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.

Le Maire,
Roger ROUX

Le Secrétaire de séance,
Manon CAISSON-STIVAL



